



Simplification du tri !

Trier devient plus simple pour tous !

Saint-Quentin-en-Yvelines et Citéo changent vos consignes de tri : tous les emballages et papiers devront partir dans la poubelle recyclages, en vrac, sans les empiler ni les rincer.

Dans le bac des ordures ménagères, on ne jettera plus que :

1. les objets cassés (y compris les verres ébréchés ou brisés, qui eux ne se recyclent pas !)
2. les produits d'hygiène à usage unique (couches, lingettes, mouchoirs...)
3. les restes alimentaires.

Le jour de collecte reste le même en 2022 : les bacs jaunes (recyclables) sont collectées le mercredi.

[Découvrez le calendrier 2022 de collecte des déchets](#)

À noter : depuis le 1er janvier 2022, 100 % des emballages et des papiers se trient !

Liens utiles

[Calendrier de collectes des déchets 2022](#)